

« Le Tour de Ballainvilliers »

REGLEMENT 2024

Article 1- Organisation

L'évènement « le tour de Ballainvilliers » est organisé par l'association Courir à Ballainvilliers en partenariat avec la commune de Ballainvilliers

Géographiquement cet événement aura lieu sur la commune de Ballainvilliers

Article 2- Déroulement de la course

Le tour de Ballainvilliers se déroulera le dimanche 06 octobre 2024

Sont prévues :

Au départ du stade de Ballainvilliers

- A 09h40 une Baby course (départ sur le stade)
- A 10h15 une course de 5 km et de 10 km (Départ devant le stade)

Une signalétique (au sol) sera présente sur le parcours ainsi que des signaleurs pour vous guider

Le chronométrage sera assuré par la société ADEO CHRONO via des puces électroniques accrochées aux dossards, qui devront être restituées dès l'arrivée des participants

Article 3- Inscriptions

Toute inscription sera conditionnée

- Soit d'une licence en cours de validité à la date de la manifestation
- Soit d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pieds, datant de moins d'un an à la date de l'évènement
- Une autorisation parentale devra être remise pour les mineurs

Les inscriptions se feront soit en ligne sur le site Adeorun.com, à partir du 01 juin 2024 jusqu'au 07 octobre 2024 à 12h00 soit par bulletin d'inscription

Les inscriptions pourront être également prises sur place à partir de 08h30mn le jour de l'événement soit le dimanche 08 octobre 2023 et ce jusqu'à 30 mn avant la course choisie

Les frais d'inscriptions seront de

- Course de 10 km 12€ à l'avance et 14€ sur place
- Course de 5 km 6€ à l'avance et 7€ sur place

Article 4- Engagement

Tout engagement est ferme et définitif, il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription sera autorisé

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident subi ou provoqué

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'évènement pour toutes circonstances mettant en danger la sécurité des participants et des bénévoles encadrant les courses sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement

Article 5- Dossards

Les dossards seront à retirer à partir de 08h30mn sur le site de l'organisation de cet événement, à Ballainvilliers (salle des Daunettes)

Le dossard devra être fixé devant. Une puce électronique sera intégrée au dossard et devra être impérativement restituée lors de l'arrivée

En cas d'abandon, il est IMPERATIF de ne pas passer sous l'arche de chronométreur et de restituer la puce fixée au dossard.

Article 6-Assurance et responsabilité

Les participants devront être assurés personnellement ou par l'assurance liée à leur licence sportive

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique avant, pendant ou après l'épreuve et en cas de vol ou de perte de biens personnels.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à cet événement sous leur propre et exclusive responsabilité

Article 7- Sécurité

La course sera ouverte par un véhicule ou vélo et la ville fera l'objet d'une fermeture à la circulation lors du passage des coureurs. Les véhicules motorisés ou pas seront interdits à l'accompagnement des participants. Seul sont autorisés celui qui ouvre et ferme la course

Le parcours est protégé par des signaleurs qui seront en liaison avec la croix rouge habilitée à intervenir en cas d'incident. Les secouristes seront en droit d'intervenir et mettre hors de course tout participants paraissant inapte à poursuivre l'épreuve

Les participants courent sous leur propre responsabilité et doivent se conformer au circuit balisé pour cet événement

Ne présumez pas de vos forces participer à la course qui vous correspond

Article 8- Ravitaillement

Pour la course des 10km, un poste de ravitaillement en eau est prévu à mi-parcours situé à Ballainvilliers

Article 9-Respect de l'environnement

La nature nous accepte, respectez là. Chaque participant s'engage à ne rien laisser ou jeter sur le circuit et ses abords. Ne pas jeter vos débris au sol, ramenez-les avec vous, des poubelles seront à votre disposition sur Ballainvilliers

Article 10-Droit à l'image

Tous les participants autorisent les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises lors de l'épreuve sur laquelle ils pourront apparaître sous n'importe quel format et sans limite de temps pour les diverses communications de l'épreuve.

Article 11- Engagement des coureurs

Les coureurs ont pris connaissance de ce règlement et s'engagent à le respecter.